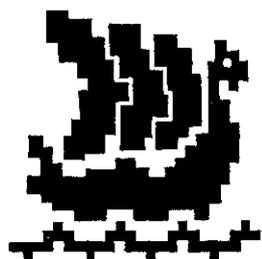


Avis

Basse - Normandie



du **Comité**
Economique
et **Social**

**SUR LA DELOCALISATION
DE L'UNIVERSITE
DE CAEN**

Etude de Faisabilité



Session du 28 Juin 1988

Le Comité Economique et Social de Basse-Normandie s'est réuni le 28 juin 1988, à l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, sous la présidence de M. BRIER, à l'effet d'examiner la faisabilité technique de délocalisations de l'Université de Caen.

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BASSE-NORMANDIE,

- Après avoir confié à la Commission n° 2 "Démographie - Emploi - Niveau de vie - Etudes prospectives - Enseignement supérieur et recherche" le soin d'étudier cette question ;

- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission n° 2 intitulé "La délocalisation de l'Université de Caen ; étude de faisabilité" ;

- Après avoir entendu l'avis de cette Commission spécialisée ;

- Après en avoir délibéré ;

A D O P T E par 43 voix pour, 5 contre et 4 abstentions le texte suivant :

"L'idée d'une délocalisation partielle de structures universitaires caennaises a été lancée dans la région par M. GARREC, Président du Conseil Régional, lorsqu'il élaborait les orientations stratégiques du IIème Plan Régional (1989-1993), document adopté par le Conseil Régional le 15 octobre 1987.

Notons que cette idée était dans la ligne des directives gouvernementales puisqu'une circulaire ministérielle de septembre 1987 indiquait que les renforcements des premiers cycles universitaires pourraient prendre la forme de créations d'antennes délocalisées et qu'une deuxième, relative à la négociation des contrats Etat-Région, confirmait en mars 1988 la volonté gouvernementale.

Le Comité Economique et Social se félicite que le Président du Conseil Régional lui ait confié l'étude de cette question et lui ait demandé précisément :

- de recenser les problèmes susceptibles de se présenter en cas de créations d'antennes ;
- et d'examiner l'ensemble des conditions nécessaires pour la réussite d'une telle opération.

Cependant, le Comité considère que sa réflexion doit s'inscrire dans le cadre plus large du développement nécessaire de l'Université de Caen.

L'UNIVERSITE de CAEN et ses PROBLEMES

L'Université de Caen accueille aujourd'hui, non sans problème, 18 000 étudiants. Ses effectifs sont en augmentation constante (+ 5 000 étudiants en cinq ans).

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- le niveau de formation des jeunes s'élève régulièrement ;
- le taux d'accès de bacheliers à l'Université s'accroît d'année en année ;
- la durée moyenne des études augmente.

Cette croissance des effectifs universitaires est loin d'être achevée. Depuis quelques années s'est affirmée aux plans national et régional une volonté politique d'élever le niveau de formation des jeunes.

D'après une étude prospective menée conjointement par les services du Rectorat et de l'Université, les effectifs universitaires pourraient se situer à l'horizon 2000 entre 27 000 (hypothèse basse), 32 000 (hypothèse moyenne) et 37 000 (hypothèse haute).

Déjà, l'Université de Caen, au même titre que les autres universités françaises, connaît des difficultés importantes pour accueillir l'ensemble de ses étudiants et notamment dans des disciplines très recherchées qui comptent cette année plus de 500 étudiants en première année comme Droit (713 étudiants), Sciences Economiques (504) et Administration Economique et Sociale (502).

Cette croissance des effectifs universitaires est telle que l'Université de Caen doit faire face à des problèmes d'encadrement aigus et, malgré certaines créations de postes, croissants.

La même remarque s'applique encore plus pour les emplois Administratifs, Techniques, d'Ouvriers et de Services (A.T.O.S.) dont le nombre est en baisse.

Enfin, les subventions accordées par l'Etat ne sont pas à la hauteur des besoins universitaires et ne permettent pas d'assurer convenablement l'achat et le renouvellement des équipements utiles à la pédagogie.

La croissance des effectifs universitaires attendue pour les prochaines années, positive en elle-même, constitue donc un sujet d'inquiétude pour l'Université. Non seulement il faudra envisager un programme d'extension de l'Université, mais encore conviendra-t-il de prendre des dispositions pour assurer la diversification et l'adaptation des formations.

Cet effort d'adaptation doit être mené avec un double objectif :

- . accueillir les futurs étudiants dont le surcroît proviendra davantage des baccalauréats technologiques et professionnels que des baccalauréats généraux. Or, l'Université actuelle est mal préparée sur le plan pédagogique à recevoir ce nouveau public ;

- . répondre aux besoins économiques et sociaux qui apparaissent dans notre société.

La situation dans les universités est en fait si critique que des mesures d'exception de la part de l'Etat s'imposent sans délai et c'est en ce sens que la Conférence des Présidents d'Université demande la parution d'une Loi de programmation.

La FAISABILITE TECHNIQUE de DELOCALISATIONS

En ce qui concerne l'étude de la délocalisation, plusieurs cas de figure pouvaient être envisagés : le transfert total d'une U.F.R. ou d'un D.E.U.G. hors de Caen ; la délocalisation partielle d'une U.F.R. ou d'un D.E.U.G., une formation majoritaire restant à Caen.

Pour ne pas affecter le niveau de l'Université de Caen en réduisant l'éventail des disciplines et pour répondre également aux exigences du Ministère, seul le dédoublement de premiers cycles universitaires a fait l'objet d'une étude de faisabilité.

L'obstacle majeur à la délocalisation d'un D.E.U.G. est avant tout numérique. Les seules opérations concevables sont celles qui permettent de "décongestionner" les disciplines concernées au premier chef par la croissance des effectifs universitaires. Ainsi, le Comité a estimé que les seuls D.E.U.G. délocalisables sur le plan numérique sont ceux qui accueillent en première année au moins 300 étudiants. Ils sont au nombre de neuf : Droit, Sciences Economiques, Administration Economique et Sociale, Sciences A (Sciences des Structures et de la Matière), Sciences B (Sciences de la Vie et du Comportement), Psychologie, Anglais, Lettres Modernes et Histoire.

Cependant, d'autres obstacles existent. Ils ne pourront être levés qu'en fonction des moyens que l'Etat et les Collectivités concernées seront prêts à engager. Ils concernent :

- la qualité des bibliothèques générales ou spécifiques,
- le niveau d'équipement nécessaire à la pédagogie,
- l'organisation de l'enseignement,
- l'exercice de la recherche assurée par les enseignants de premier cycle.

Les trois D.E.U.G. les plus faciles à délocaliser sont, sans conteste, ceux de Droit, Sciences Economiques et Administration Economique et Sociale. Pour ces formations, une salle de travail composée d'ouvrages de base, des laboratoires de langues et d'informatique constituent les équipements indispensables pour réussir leur délocalisation sur le plan pédagogique.

Les délocalisations des D.E.U.G. de Lettres Modernes, Anglais, Histoire et Psychologie sont réalisables également, mais avec des moyens plus importants liés principalement à l'obligation de présence d'une bibliothèque bien fournie. De plus, pour la Psychologie, la diversité des enseignements aujourd'hui dispensés nécessite le recrutement de spécialistes assez rares sur le marché.

Enfin, la délocalisation des D.E.U.G. de Sciences (Sciences des Structures et de la Matière, Sciences de la Vie et du Comportement) paraît difficile à réaliser. Elle nécessite des moyens élevés (équipements lourds à durée de vie de plus en plus courte, bibliothèque scientifique et générale, nombre élevé d'emplois d'enseignants et d'A.T.O.S.). De plus, elle peut porter un frein à l'exercice et au développement de la recherche dans la région.

Les CONDITIONS de SUCCES d'une OPERATION de DELOCALI- SATION

Cette répartition des D.E.U.G. établie selon le degré de faisabilité technique de leur délocalisation détermine en fait une échelle des coûts induits.

Si la levée de ces problèmes techniques est obligatoire, elle n'est cependant pas suffisante pour assurer le succès d'une opération de délocalisation.

La création d'une antenne délocalisée ne peut se réaliser qu'après une démarche de concertation et de négociation entre l'Etat, l'Université et les Collectivités concernées. Il convient de rappeler que l'avis du Conseil d'Administration de l'Université est requis pour cette création.

De la manière dont seront menées et conclues les négociations tripartites dépendra la réussite de l'opération.

Pour le Comité, les conditions de succès d'une délocalisation universitaire sont liées à la recherche de quatre objectifs :

1) - La recherche de la reconnaissance de l'antenne délocalisée par le Ministère.

La reconnaissance de l'antenne délocalisée par le Ministère a pour avantage essentiel d'engager l'Etat financièrement dans sa mise en place

/...

et son fonctionnement. Elle ne peut être obtenue qu'à trois conditions :

* l'émergence d'une initiative et d'une volonté locales et d'une contribution financière des collectivités concernées ;

* la dépendance administrative et pédagogique de l'antenne à l'égard de l'université de Caen ;

* l'accueil d'une population étudiante d'un volume significatif fixé par le Ministère à 300 étudiants au minimum en flux d'entrée. Cela signifie qu'il est tout à fait hors de question d'atteindre actuellement cette condition par la délocalisation partielle d'un seul département d'enseignement universitaire.

Cette reconnaissance doit impérativement s'accompagner, de la part de l'Etat, de la création des postes d'enseignants et d'A.T.O.S. nécessaires au bon fonctionnement de l'antenne.

2) - La recherche d'un accueil agréable et de qualité.

La création d'une antenne délocalisée constitue pour une collectivité territoriale une opération d'envergure. En effet, elle engage tout d'abord des dépenses d'investissement puis des dépenses de fonctionnement répétitives.

Qu'elles soient réalisées par construction ou rénovation de bâtiments existants, les structures de formation doivent être conçues, équipées et adaptées pour accueillir un enseignement de qualité.

Ces opérations doivent être accompagnées de constructions complémentaires :

- structures d'hébergement et de restauration,
- antenne ou bureaux administratifs.

La création de l'ensemble de ces locaux ne suffit pas à la qualité de l'accueil. Pour le Comité, une attention particulière doit être portée à l'environnement des étudiants et à leur insertion dans la ville et dans la structure de formation.

La pluridisciplinarité des filières de formation dans les antennes délocalisées constitue le meilleur moyen d'enrichir l'environnement pédagogique.

/...

La bonne insertion des étudiants dans la ville dépend largement des mesures que prendra la municipalité pour les intéresser à la vie locale. Cela signifie, pour eux, participation aux activités culturelles, ouverture des équipements municipaux et application de mesures sociales (tarifs préférentiels).

3) - La recherche d'un enseignement de qualité.

La pérennité de l'antenne délocalisée tient essentiellement à la qualité de l'enseignement qui sera dispensé.

Pour éviter l'échec, la collectivité territoriale a tout intérêt à offrir aux enseignants et étudiants les meilleures conditions d'accueil et de travail, c'est-à-dire l'installation d'équipements à la hauteur de ce que devrait proposer toute université aujourd'hui en France (équipements de laboratoires, services de reprographie, équipements d'accès aux banques de données...).

Cela exige également d'avoir recours aux techniques modernes de communication pour les relations entre l'antenne et les structures de l'Université-mère.

4) - Le respect du principe d'égalité.

Tout doit être prévu pour préserver l'égalité entre les D.E.U.G. quelle que soit leur implantation. Ainsi devront être recherchés :

- * le libre choix d'inscription,
- * l'unicité des enseignements,
- * l'unicité des examens.

Enfin, le Comité Economique et Social tient à formuler, à l'adresse des différents partenaires concernés, quelques recommandations concourant à la valorisation de l'antenne. Il demande :

- que soit engagé un effort en direction de l'amélioration des transports collectifs dans la région de l'antenne ;

- que la rémunération des heures complémentaires et le montant des remboursements des frais de transports, pour ceux des enseignants qui devraient se déplacer, ne soient pas dissuasifs ;

- que la pluridisciplinarité des formations dispensées dans l'antenne soit recherchée pour éviter l'isolement des étudiants.

Telles sont les réflexions émises par le Comité Economique et Social sur le développement de l'Université et sur les conditions de succès d'une opération de délocalisation.

Il n'aborde pas les problèmes de la localisation éventuelle de telles antennes dans la mesure où cette question comporte une dimension avant tout politique. Il souligne cependant que la présence d'un appareil de formation supérieure constitue un facteur important de développement et de dynamisme local.

Enfin, le Comité Economique et Social estime que le problème de la délocalisation ne doit pas être seulement posé en tant que tel et dans un souci d'aménagement du territoire, mais doit être placé dans le contexte général du devenir de l'Université. Il demande à cet effet que l'Etat et la Région engagent par contractualisation le développement de l'enseignement supérieur dans la région".

LE PRESIDENT,

Max-André BRIER